FNCDG
Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Assemblée Générale Ordinaire
du 15 octobre 2020
Hôtel Mercure Paris Vaugirard

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présents et représentés: (30 Présidents et 3 Vice-Présidents présents, 28 pouvoirs)

CDG	PRENOM	NOM	FONCTION	PRESENCE	POUVOIRS
CDG AIN	**Bernard**	**REY**	**Président**	**Présent**	*du CDG 38*
CDG AISNE	Marcel	LALONDE	Président	Excusé	**au CDG 60**
CDG ALLIER	Bruno	ROJOUAN	Président	Excusé	
CDG ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Claude	DOMEIZEL	Président	Excusé	
CDG HAUTES-ALPES	Jean-Marie	BERNARD	Président	Excusé	**au CDG 2A**
CDG ALPES-MARITIMES	Christian	ESTROSI	Président	Excusé	
CDG ARDECHE	Jean-Roger	DURAND	Président	Excusé	
CDG ARDENNES	Régis	DEPAIX	Président	Excusé	
CDG ARIEGE	Martine	ESTEBAN	Présidente	Absente	
CDG AUBE	Colette	ROTA	Présidente	Excusée	**au CDG 51**
CDG AUDE	Roger	ADIVEZE	Président	Excusé	**au CDG 30**
CDG AVEYRON	**Maurice**	**BARTHELEMY**	**Président**	**Présent**	*du CDG 65*
CDG BOUCHES-DU-RHONE	Georges	CRISTIANI	Président	Excusé	
CDG CALVADOS	Hubert	PICARD	Président	Excusé	**au CDG 17**
CDG CANTAL			Président	Absent	
CDG CHARENTE	Guy	BRANCHUT	Président	Excusé	**au CDG 86**
CDG CHARENTE-MARITIME	**Martial**	**de VILLELUME**	**Président**	**Présent**	*du CDG 14*
CDG CHER	Claude	LELOUP	Président	Excusé	
CDG CORREZE	**Jean-Pierre**	**LASSERRE**	**Président**	**Présent**	*du CDG 74*
CDG CORSE DU SUD	**Antoine**	**OTTAVI**	**Président**	**Présent**	*du CDG 05*
CDG HAUTE CORSE	Anne-Marie	NATALI	Présidente	Absente	
CDG COTE-D'OR	Michel	BACHELARD	Président	Excusé	**au CDG 71**
CDG COTES-D'ARMOR	**Loic**	**CAURET**	**Président**	**Présent**	*du CDG 56*
CDG CREUSE	Didier	BARDET	Président	Excusé	**au CDG 87**
CDG DORDOGNE	Laurent	PEREA	Président	Excusé	
CDG DOUBS	Pierre	MAURY	Président	Excusé	**au CDG 55**
CDG DROME	Eliane	GUILLON	Présidente	Excusée	**au CDG 69**
CDG EURE	Pascal	LE HONGRE	Président	Excusé	
CDG EURE-ET-LOIR	Bertrand	MASSOT	Président	Excusé	
CDG FINISTERE	Yohann	NEDELEC	Président	Excusé	**au CDG 35**
CDG GARD	**Reine**	**BOUVIER**	**Présidente**	**Présente**	*du CDG 11*

CDG HAUTE-GARONNE	Pierre	IZARD	Président	Excusé	
CDG GERS	**Didier**	**DUPRONT**	**Président**	**Présent**	
CDG GIRONDE	**Roger**	**RECORS**	**Président**	**Présent**	*du CDG 40*
CDG HERAULT	Christian	BILHAC	Président	Absent	
CDG ILLE-ET-VILAINE	**Jean-Jacques**	**BERNARD**	**Président**	**Présent**	*du CDG 29*
CDG INDRE	Pascal	COURTAUD	Président	Excusé	
CDG INDRE-ET-LOIRE	**Gilles**	**MOINDROT**	**Vice-Président**	**Présent**	**interne**
CDG ISERE	Marc	BAIETTO	Président	Excusé	**au CDG 01**
CDG JURA	Clément	PERNOT	Président	Excusé	
CDG LANDES	Jean-Claude	DEYRES	Président	Excusé	**au CDG 33**
CDG LOIR-ET-CHER	Jean-Marc	MORETTI	Président	Excusé	-
CDG LOIRE	**Gérard**	**MANET**	**Président**	**Présent**	*du CDG 73*
CDG HAUTE-LOIRE	**Michel**	**CHAPUIS**	**Président**	**Présent**	
CDG LOIRE-ATLANTIQUE	**Philip**	**SQUELARD**	**Président**	**Présent**	*du CDG 50*
CDG LOIRET	Florence	GALZIN	Présidente	Excusée	
CDG LOT	Jean	PETIT	Président	Excusé	**au CDG 47**
CDG LOT-ET-GARONNE	**Jean**	**DREUIL**	**Président**	**Présent**	*du CDG 46*
CDG LOZERE	Laurent	SUAU	Président	Excusé	
CDG MAINE-ET-LOIRE	**Elisabeth**	**MARQUET**	**Présidente**	**Présente**	*du CDG 72*
CDG MANCHE	Claude	HALBECQ	Président	Excusé	**au CDG 44**
CDG MARNE	**Patrice**	**VALENTIN**	**Président**	**Présent**	*du CDG 10*
CDG HAUTE-MARNE	Jean-Marie	WATREMETZ	Président	Excusé	
CDG MAYENNE	Roger	GUEDON	Président	Excusé	**au CDG 85**
CDG MEURTHE-ET-MOSELLE	François	FORIN	Président	Absent	
CDG MEUSE	**Stéphane**	**MARTIN**	**Président**	**Présent**	*du CDG 25*
CDG MORBIHAN	Joseph	BROHAN	Président	Excusé	**au CDG 22**
CDG MOSELLE	Jean	KARMANN	Président	Excusé	
CDG NIEVRE	Constantin	RODRIGUEZ	Président	Excusé	
CDG NORD	**Marc**	**GODEFROY**	**Président**	**Présent**	*du CDG 77*
CDG OISE	**Alain**	**VASSELLE**	**Président**	**Présent**	*du CDG 02*
CDG ORNE	Jean-Pierre	SALLES	Président	Excusé	**au CDG 62**
CDG PAS-DE-CALAIS	**Bernard**	**CAILLIAU**	**Président**	**Présent**	*de CDG 61*
CDG PUY-DE-DOME	**Roland**	**LABRANDINE**	**Vice-Président**	**Présent**	**interne**
CDG PYRENEES-ATLANTIQUES	**Michel**	**HIRIART**	**Président**	**Présent**	*du CDG 973*
CDG HAUTES-PYRENEES	Denis	FEGNE	Président	Excusé	**au CDG 12**
CDG PYRENEES-ORIENTALES	Robert	GARRABE	Président	Excusé	
CDG BAS-RHIN	**Michel**	**LORENTZ**	**Président**	**Présent**	*du CDG 89*
CDG HAUT-RHIN	Serge	BAESLER	Président	Excusé	**au CDG 88**
CDG RHONE	**Philippe**	**LOCATELLI**	**Président**	**Présent**	*de CDG 26*
CDG HAUTE-SAONE	Michel	DESIRE	Président	Excusé	-
CDG SAONE-ET-LOIRE	**Jean-Marc**	**FRIZOT**	**Président**	**Présent**	*de CDG 21*
CDG SARTHE	Didier	REVEAU	Président	Excusé	**au CDG 49**
CDG SAVOIE	Auguste	PICOLLET	Président	Excusé	**au CDG 42**
CDG HAUTE-SAVOIE	Antoine	DE MENTHON	Président	Excusé	**au CDG 19**
CDG SEINE-MARITIME	Jean-Claude	WEISS	Président	Excusé	**au CIG PC**
CDG SEINE-ET-MARNE	Daniel	LEROY	Président	Excusé	**au CDG 59**

CIG GRANDE COURONNE	Jean-François	PEUMERY	Président	Absent	
CIG GRANDE COURONNE	Daniel	LEVEL	Vice-Président	Absent	
CIG GRANDE COURONNE	Denis	FLAMANT	Vice-Président	Absent	
CDG DEUX-SEVRES	**Alain**	**LECOINTE**	**Vice-Président**	**Présent**	**interne**
CDG SOMME	Claude	CLIQUET	Président	Excusé	
CDG TARN	Sylvian	CALS	Président	Excusé	
CDG TARN-ET-GARONNE	Francis	LABRUYERE	Président	Excusé	
CDG VAR	**Claude**	**PONZO**	**Président**	**Présent**	*du CDG 84*
CDG VAUCLUSE	Maurice	CHABERT	Président	Excusé	**au CDG 83**
CDG VENDEE	**Joseph**	**MERCERON**	**Président**	**Présent**	*du CDG 53*
CDG VIENNE	**Edouard**	**RENAUD**	**Président**	**Présent**	*du CDG 16*
CDG HAUTE-VIENNE	**Jean-Louis**	**NOUHAUD**	**Président**	**Présent**	*du CDG 23*
CDG VOSGES	**Michel**	**BALLAND**	**Président**	**Présent**	*du CDG 68*
CDG YONNE	Jean-Claude	VERGNOLLES	Président	Excusé	**au CDG 67**
CIG PETITE COURONNE	**Jacques Alain**	**BENISTI**	**Président**	**Présent**	*du CDG 76*
CIG PETITE COURONNE	Philippe	LAURENT	Vice-Président	Absent	
CIG PETITE COURONNE	Didier	SEGAL-SAUREL	Vice-Président	Absent	
CDG GUADELOUPE	Denise	BLEUBAR	Présidente	Excusée	
CDG MARTINIQUE	Justin	PAMPHILE	Président	Excusé	
CDG GUYANE	Gilles	ADELSON	Président	Excusé	**au CDG 64**
CDG REUNION	Léonus	THEMOT	Président	Absent	
CDG MAYOTTE	Mohamed	MAJANI	Président	Absent	
CDG POLYNESIE FRANCAISE	René	TEMEHARO	Président	Absent	

Quorum

L'Assemblée Générale comprend tous les Présidents en exercice des Centres de gestion ainsi que quatre Vice-Présidents désignés par les CIG (Deux par CIG).

L'Assemblée Générale ne peut valablement siéger que si la moitié de ses membres sont présents ou représentés (soit 50 sur 100 membres la composant).

Présidents présents : 30
Vice-Présidents présents avec pouvoir de leur Président : 3
Présidents représentés par un autre Président de CDG : 28
Présidents présents et représentés : 61

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Michel HIRIART ouvre l'Assemblée Générale et laisse la parole pour la présentation des rapports statutaires de la Fédération.

1 – PRESENTATION DES RAPPORTS STATUTAIRES :

- Rapport d'activité

Reine BOUVIER présente le rapport d'activité. Ce rapport d'activités témoigne d'une très forte activité de la Fédération, dans un contexte de crise sanitaire inédite et d'évolution de la Fonction Publique.

Le rapport met en évidence l'accompagnement soutenu des Centres de Gestion et des collectivités depuis mars dans la gestion de la crise sanitaire, situation particulièrement impactante sur les ressources humaines.

Ces derniers mois ont été très riches avec notamment :
- La mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique
- Le renouvellement des conseils municipaux aux mois de mars et de juin et celui des CA des Centres de Gestion en octobre
- La sensibilisation des nouveaux élus à la fonction de maire employeur
- Les débats sur la réforme des retraites.

Le rapport comporte sept parties :

▸ La mobilisation de la FNCDG concernant la mise en œuvre de la loi de transformation de la fonction publique et la réforme des retraites
▸ L'accompagnement des Centres de gestion et des collectivités pendant l'état d'urgence sanitaire
▸ L'accompagnement dans l'organisation des élections de renouvellement des conseils d'administration des CDG
▸ La sensibilisation des élus dans le cadre de la mise en œuvre du mandat municipal 2020-2026
▸ Des rencontres régulières avec les pouvoirs publics et les partenaires
▸ L'observation de l'emploi public local
▸ Communication et information.

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale.

- ❖ Rapport financier

Jean-Louis NOUHAUD présente le rapport financier.

Le rapport financier fait état :
- du bilan de l'exercice 2019
- du budget prévisionnel 2020 et de sa réalisation au 31 décembre
- du projet de budget pour 2021.

<u>Bilan de l'exercice 2019</u>

Le bilan fait apparaitre un résultat positif de 131 377 € euros.

Les charges se répartissent ainsi :

- charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 14,8% avec une baisse de 9% par rapport au budget voté en AG.

- charges de personnel 47%. A noter une baisse de 14% par rapport au budget voté en AG, ceci étant lié au non-remplacement d'une juriste

- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 10,3%, soit une hausse de 18% par rapport au budget prévisionnel, celle-ci s'expliquant par l'organisation d'une AG sur deux jours à Strasbourg en juin 2019.

- frais de communication liés à l'organisation de manifestations 24%. A noter une baisse de 13% par rapport au budget voté en AG, bien que la

FNCDG ait organisé en 2019 16 journées thématiques en région sur la loi du 6 août 2019.

- charges liées au site internet 1,44% soit une baisse de 14% par rapport au budget voté en AG du fait d'une refonte complète du site internet *www.fncdg.com* en 2017 et d'une réduction induite des frais d'hébergement.

En 2019, 96 Centres de Gestion ont réglé leur cotisation, ce qui représente une recette de 1 077 274 euros.

Les autres ressources proviennent notamment du reliquat de la participation de sponsors aux congrès de Toulon et à la Journée thématique de Lyon.

Budget 2020 et sa réalisation projetée au 31 décembre

L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2020 reste une projection au regard des dépenses engagées. Celui-ci sera détaillé à clôture d'exercice comptable.

Le bilan présenterait néanmoins un résultat positif d'environ 52 000 euros et une baisse des charges à caractère général du fait du changement des contrats téléphonie et copieur notamment et d'une suspension des déplacements et des journées thématiques du fait de la crise sanitaire.

Budget prévisionnel 2021

Le projet de budget 2021 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux.

La présentation du budget prévisionnel reprend les différentes lignes budgétaires de dépenses, regroupées par chapitre selon leur nature. Les autres chapitres correspondent à des dépenses exceptionnelles ou aux dotations aux amortissements.

Les recettes correspondent au versement des cotisations des Centres de Gestion. Il sera proposé à l'Assemblée générale de maintenir le taux de cotisation adopté depuis 2015.

L'ensemble des cotisations à l'exception de celle correspondant aux CDG de Belfort et de St Pierre et Miquelon, ont été inscrites pour l'année 2021.

2021 étant une année de Congrès[1], la ligne Communication et manifestations a été augmentée d'environ 40% par rapport au budget prévisionnel de 2020.

Cependant, s'agissant du sponsoring, les recettes risquent d'être moins importante que la prévision puisque la projection 2021 a été calée sur l'année 2018.

Pour rappel, les recettes correspondent au versement des cotisations des CDG. Celles-ci restent stables suite à la proposition de fixer le taux de cotisation par agent géré à 1,50 euros (depuis 2015). Les recettes sont fondées sur une assiette de cotisations inchangée (effectif des CAP).

Michel LORENTZ s'interroge sur les montants relatifs aux frais de communication engagés lors des salons.

Cindy LABORIE indique que le montant correspond aux dépenses engagées à l'occasion du salon du travail et du salon des maires. Par ailleurs, plusieurs acomptes ont été réalisés en prévision du congrès de Marseille prévu en juin 2021.

[1] Le prochain Congrès a été ultérieurement repoussé au mois de septembre 2022 en raison de la persistance de la crise sanitaire

Alain VASSELLE s'interroge sur la possibilité de provisionner les dépenses du congrès sur plusieurs années.

Cindy LABORIE répond que l'expert comptable de la Fédération prévoit que lors de l'écriture comptable, la dépense doit être inscrite sur l'année d'engagement. Par conséquent le dispositif de provision n'est pas possible.

Alain VASSELLE explique que la baisse du niveau de cotisation à la Fédération ne doit pas être envisagé car cela représenterait une mauvaise dynamique.

En effet, cette baisse ne laisserait pas présumer des besoins futurs. Il est préférable de maintenir la cotisation plutôt que la baisser.

Le rapport financier est voté à l'unanimité des membres de l'Assemblée Générale.

- ❖ Rapport d'orientation

Michel HIRIART rappelle tout d'abord les risques qui pesaient sur les CDG lors de la préparation de la loi de Transformation de la Fonction Publique. Les premières orientations laissaient présager une disparition des CDG départementaux au profit de Centres régionaux.

Au contraire, et ce grâce à notre de travail auprès des pouvoirs publics, les CDG ont été pérennisés dans leurs missions.

Michel HIRIART présente le rapport d'orientation.

Au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations des pouvoirs publics, de plus en plus nombreuses, le programme présenté pour l'année 2021 ne peut qu'imparfaitement refléter le travail qui sera mené compte-tenu, notamment, des impacts sur les ressources humaines de la gestion de la crise épidémique du Covid 19, laquelle avait déjà ré-orienté l'action de la Fédération en 2020.

Par ailleurs, à l'occasion du nouveau mandat, les Commissions de la FNCDG seront refondées. Quatre commissions thématiques sont prévues :

- Evolution institutionnelle, communication, partenariat
- Emploi public/recrutement/concours
- Santé au travail et politiques sociales
- Carrière.

Les commissions ont vocation à être pérennes pour la durée du mandat alors que les groupes de travail sont liés à une thématique d'actualité.

Parmi les axes de travail prévus en 2021, nous pouvons distinguer les objectifs suivants :

- ↳ Contribuer aux travaux relatifs aux ordonnances prévues par la loi de transformation de la fonction publique et le suivi de sa mise en œuvre. Au titre des ordonnances :

- Ordonnances accords négociés dans la fonction publique

La Fédération sera force de propositions dans le cadre de la préparation de l'ordonnance et a d'ores et déjà proposé différents amendements au titre de la Coordination des employeurs territoriaux.

- Ordonnances en matière de santé au travail

L'article 40 de la loi du 6 août 2019 a habilité le Gouvernement à prendre plusieurs ordonnances visant à :

- Redéfinir la participation des employeurs au financement de la PSC, ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription des agents, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire ;
- Simplifier l'organisation et le fonctionnement des instances médicales, de la médecine agréée ainsi que des services de médecine de prévention ;
- Simplifier les règles applicables aux agents publics relatives à l'aptitude physique à l'entrée dans la fonction publique, aux différents congés et positions statutaires pour maladies d'origine non professionnelle ou professionnelle ainsi qu'aux prérogatives et obligations professionnelles des agents publics intervenant dans les dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- Étendre les possibilités de recours au temps partiel pour raison thérapeutique et au reclassement par suite d'une altération de l'état de santé pour favoriser le maintien dans l'emploi des agents publics ou leur retour à l'emploi ;
- Clarifier, harmoniser et compléter, en transposant et en adaptant les évolutions intervenues en faveur des salariés relevant du code du travail et du régime général de sécurité sociale, les dispositions applicables aux agents publics relatives au congé de maternité, au congé pour adoption, au congé supplémentaire à l'occasion de chaque naissance survenue au foyer de l'agent, au congé de paternité et d'accueil de l'enfant et au congé de proche aidant.

Un premier projet d'ordonnance portant diverses mesures en matière de santé et de famille dans la fonction publique vient d'être dévoilé. La Fédération, aux côtés des associations membres de la Coordination, sera force de propositions dans le cadre de ces projets d'ordonnances.

- Au-delà de ces différentes ordonnances, la Fédération accompagnera la mise en œuvre des textes d'application de la loi de transformation de la fonction publique. A titre d'exemple, une attention particulière sera portée à l'élaboration et la mise en œuvre des lignes directrices de gestion.

↳ La mise en œuvre des réformes institutionnelles issues de la loi de transformation de la fonction publique : l'approfondissement des mutualisations inter-Centres de Gestion et l'articulation de leurs missions avec le CNFPT

- Sur la mise en œuvre des schémas de coordination, de mutualisation et de spécialisation

La loi du 6 août 2019 renforce les CDG dans leur fonction de mutualisation, tant en termes de compétences que dans leur organisation.
Un schéma type de coordination, de mutualisation et de spécialisation a été proposé en 2020 par la Fédération.
Au titre de sa mission de coordination nationale, en collaboration avec l'ensemble des Centres, la Fédération contribue à l'élaboration et la mise en œuvre de ces schémas à l'occasion de réunions dédiées avec les Coordonnateurs. Ces réunions permettent de partager sur l'état des lieux de la coopération régionale et interrégionale, les initiatives prises en matière d'organisation et de mutualisation, les éventuelles difficultés rencontrées.
La FNCDG rendra compte de leur pertinence aux pouvoirs publics.

- Mise en œuvre et suivi des conventionnements CNFPT – CDG et du partenariat avec le CNFPT

↳ La constitution d'une plateforme nationale unique d'inscription aux concours et d'une base nationale de données concours et examens sous la coordination de la FNCDG : vers un observatoire national des concours

L'évolution du contexte législatif et réglementaire a renforcé la nécessité de constituer une base nationale de données concours et une plateforme nationale unique d'inscription aux concours pour nous diriger vers un véritable observatoire national des concours. En ce sens, sont notamment intervenus :

- le décret du 16 février 2018 relatif à la collecte de données à caractère personnel créant la « Base concours ».

- La loi de transformation de la fonction publique et son article 89 prohibant les multi-inscriptions : lorsque plusieurs CDG organisent, simultanément, un concours permettant l'accès à un emploi d'un même grade, les candidats ne peuvent pas figurer sur plusieurs listes des admis à participer, quelles que soient les modalités d'accès au concours.

La DGCL et les services de la Fédération ont collaboré à l'élaboration du décret d'application dont la publication est prévue au dernier trimestre 2020.

Nous avions formulé différentes propositions en nous calant sur le projet décrit et construit avec les Centres à l'occasion de réunions dédiées, et d'échanges ultérieurs avec les CDG coordonnateurs, l'ANDCDG et le GIP Informatique. Si ce décret ne peut pas être l'occasion de mettre en place un portail national d'inscription servant à des finalités plus étendues, son objet étant limité à la mise en œuvre d'une procédure de détection des doublons parmi les candidats inscrits aux concours, la DGCL est cependant volontaire pour nous accompagner pour réaliser ces projets dans un avenir proche.

- Etude relative à l'évolution de l'exercice des missions obligatoires et facultatives : une analyse de l'enquête globale sur l'activité des Centres

- La promotion de l'observation de l'emploi : la Panorama de l'emploi (10ème édition en partenariat avec l'Andcdg) et le Baromètre Horhizons (7ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France)

- Le Panorama de l'emploi territorial (10ème édition)
- Le Baromètre HoRHizons (7ème édition)

- L'anticipation de la transformation des missions de médiation préalable obligatoire et de référent déontologue

- Vers une pérennisation de la MPO
- L'évolution du rôle et des missions du référent déontologue

Le rapport d'orientation est voté à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale.

2 – QUESTIONS DIVERSES

- **Les questions relatives aux élections des Conseils d'Administration des CDG**

Michel HIRIART précise que dans le cadre de la préparation des élections des CA des CDG, la Fédération a apporté, en collaboration avec la DGCL, un certain nombre de réponses aux questions transmises par les Centres de Gestion.

L'ensemble des éléments de réponses a fait l'objet de fiches transmises aux Centres. De plus, un calendrier avec des dates tenant compte des délais a été transmis afin d'accompagner les CDG dans les différentes étapes des élections

- **L'enquête sur les impacts RH de la crise sanitaire**

Cindy LABORIE explique que la Fédération, en collaboration avec l'AMF, l'ADF, Régions de France, le CNFPT, a souhaité appréhender la manière dont les collectivités avaient fait face à la crise sanitaire, les difficultés qu'elles avaient rencontrées, les missions qu'elles avaient pu continuer à assurer, le statut des agents, les mesures de protection et de prévention adoptées.

Une enquête sera lancée par internet auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et des EPCI dès le lendemain de l'Assemblée Générale. Cette enquête comprend une soixantaine de questions. Elle sera adressée par mail et des relances téléphoniques seront effectuées. L'objectif est d'obtenir un retour d'environ 3000 répondants.

L'enquête a été présentée aux membres du CSFPT le 9 septembre. Les résultats de l'étude feront l'objet d'une plaquette et seront détaillés au cours d'une conférence de presse organisée au début de l'année 2021.

Cindy LABORIE complète l'information en ajoutant qu'une enquête sur les FMPE a également été envoyée afin d'établir les premières constatations chiffrées suite aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique. Ce retour sera nécessaire afin de faire évoluer le dispositif.

De plus, un guide sur les lignes directrices de gestion sera mis en ligne par la Fédération. L'objectif du guide est d'être le plus pratique possible.
Le document global sera constitué de deux guides :

- Un guide stratégique et politique
- Un guide pratique avec des fiches outils

- **Un accord de partenariat avec le Ministère des Armées représenté par Défense Mobilité**

Michel HIRIART explique que Défense mobilité accompagne les militaires et les militaires blessés dans leur transition professionnelle ainsi que leur conjoint sur lequel pèse souvent le poids de la nécessaire mobilité du militaire. Défense mobilité est également au service des employeurs privés et publics et notamment les collectivités territoriales, pour les accompagner dans leurs recrutements en leur présentant des candidats dont le projet professionnel est en adéquation avec les compétences qu'ils recherchent.

Chaque année, des militaires sous contrat ou de carrière, officiers, sous-officiers ou militaires du rang, quittent le ministère, en ayant acquis une aptitude à évoluer dans des structures organisées, avec un savoir-être et un savoir-faire reconnus.

En 2019, 5 500 d'entre eux ont accédé à l'emploi privé et 2 100 ont intégré la fonction publique. Parmi ces derniers, seuls 600 ont rejoint la fonction publique territoriale.
Défense mobilité accompagne également plus de 2 000 conjoints de militaires. En 2019, près de 300 ont accédé à un emploi dans la fonction publique, dont une centaine dans la fonction publique territoriale.

L'accord qu'il est proposé de conclure entre la FNCDG et le Ministère des Armées a pour double objet de :

- Favoriser le recrutement dans la fonction publique territoriale des candidats accompagnés par Défense mobilité en faisant mieux connaître auprès des CDG et des recruteurs territoriaux son offre de service gratuite à leur profit, les compétences des candidats accompagnés et les différentes procédures de recrutement

- Répondre aux besoins en compétences exprimés par les collectivités territoriales via les CDG et transmis au réseau territorial de Défense mobilité.

La mise en œuvre par Défense mobilité des dispositifs d'orientation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi doit permettre aux CDG de bénéficier de candidatures ciblées en adéquation avec les compétences qu'ils recherchent et ayant déjà fait l'objet d'une sélection préalable par des conseillers de Défense mobilité.

Roger RECORS explique qu'il est nécessaire pour les candidats à une mobilité dans la FPT, de réaliser leur demande alors qu'ils sont encore en exercice. Cela permet de rendre la mobilité plus fluide.

Alain VASSELLE s'interroge sur les raisons pour lesquelles les CDG seraient amenés à privilégier cette catégorie professionnelle plutôt qu'une autre pour l'intégration dans la FPT.

Michel HIRIART répond que la Fédération é été sollicitée par Défense mobilité. Les effectifs de l'armée constituent également une ressource intéressante pour la FPT notamment pour la filière police municipale particulièrement en tension. De plus, cette convention permettrait de promouvoir la FPT, mission de la FNCDG, lui donner plus de poids et la faire rayonner.

Jean-Jacques BERNARD ajoute qu'il est dans notre intérêt de saisir toutes les opportunités pour activer les leviers d'attractivité de la FPT.

Maurice BARTHLEMY exprime son accord avec le projet de conventionnement dans la mesure où il n'y a pas d'engagement quantitatif. Il s'agit d'un « vivier » de compétences particulièrement intéressant pour la FPT.

Alain VASSELLE ajoute qu'une convention du même type serait intéressante pour le recrutement des médecins.

Le projet de partenariat est voté par la totalité des membres de l'Assemblée Générale moins une abstention.

- **<u>Point sur la cotisation des CDG pour l'adhésion à la Fédération</u>**

Michel HIRIART rappelle que les recettes de la Fédération correspondent au versement des cotisations des CDG. Celles-ci restent stables suite à la proposition de fixer le taux de cotisation par agent géré à **1,50 euros** (depuis 2015). Les recettes sont fondées sur une assiette de cotisations basée sur les effectifs des CAP.

En 2018, le projet avait été évoqué d'intégrer les CCP dans le calcul de la cotisation. Cependant, ce calcul ne se révélait pas favorables pour certains CDG.

Par conséquent, le choix est fait de conserver les effectifs des CAP pour le calcul du montant de l'adhésion. Cependant, en raison du nombre croissant d'agents contractuels, la Fédération pourra décider de modifier l'assiette de cotisation afin de l'élargir aux CCP à l'horizon des prochains renouvellements (élections professionnelles de 2022 et renouvellement des exécutifs locaux en 2026).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Président

Michel HIRIART
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion